

PLUS DE BALUCHONS MAIS DES MAISONS !

LES COMMUNES ET LES PROVINCES PEUVENT BEAUCOUP, C'EST LE MOMENT, LA STRATÉGIE WALLONNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SE CONSTRUIT MAINTENANT.

Bon de commande

À renvoyer au RWLP :
Rue Marie Henriette, 12 • 5000 Namur
+32 81 31 21 17 • bureau@rwlp.be • www.rwlp.be

et
au bureau du Ministre Président Elio Di Rupo :
Rue Mazy, 25 • 5100 Namur • elio.dirupo@gov.wallonie.be



Cocher les mesures à commander	Mesures
	Toujours octroyer une adresse de référence. C'est restituer des DROITS pour chacun.e
	Organiser l'accès à un logement pour toute personne sortant d'une institution collective, (aide à la jeunesse, hôpitaux, maison d'accueil, prison...) C'est laisser à chacun.e le droit de se reconstruire.
	Faire du logement public en plus en soutenant des A.I.S, des A.P.L et les sociétés publiques de logement social... Vous serez gagnant car vous dépenserez moins dans des abris de nuit.
	Organiser un groupe permanent de réflexion de personnes qui vivent dans la rue et de personnes qui les représentent sur l'origine de leur situation. C'est moins de moyens alloués à des mesures inefficaces.
	Automatiser les droits dans le respect de la vie privée. C'est organiser moins de contrôles et plus de travail social.
	Accorder le statut isolé. C'est favoriser les solidarités inter-familiales et inter-amicales.

Le RWLP reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



LES COMMUNES ET LES PROVINCES S'ENGAGENT À ÉLIMINER TOUT MOBILIER ANTI-SDF.

Cocher les mesures à commander	Mesures
Appliquer la loi sur le R.I.S. pour les personnes de la rue.	C'est respecter la loi.
Augmenter la diversité d'habitats, alternatifs et/ou légers.	C'est permettre à un grand nombre de personnes de se loger et d'en avoir les moyens.
Plus de logements publics = une pression sur les loyers dans le privé.	C'est plus de logements publics plus accessibles.
Organiser la réquisition effective des immeubles inoccupés.	C'est augmenter le nombre de logements.
Soutenir concrètement les acteurs qui développent des projets logements - accompagnement - accès à la santé - formation, à destination de personnes sans abris...	C'est prévenir le sans-abrisme.
Règlement mendicité = mise en danger des personnes sans abris. Pourquoi dilapider les moyens publics pour cacher les personnes plutôt que de s'engager à les faire sortir de la pauvreté.	C'est prévenir le sans-abrisme des femmes et/ou des enfants.
Combattre la maltraitance intra-familiale des femmes.	C'est lutter contre la discrimination et le sans-abrisme.
Faire respecter la loi sur le bail d'habitation et la loi anti-discrimination.	C'est ne remettre personne à la rue.
Reloger avant de frapper d'insalubrité.	